

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 26 (1888)

Heft: 33

Artikel: On témoien avoué quoii faut preindrè dâi precauchons

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfermée avec un fou en un pareil moment ! Mortimer, que fais-tu donc là ?

— Rien, je tourne le robinet. Il fait si chaud dans cette chambre ! Je vais me laver la figure.

— Allons bon ! il ne te reste donc plus une once de cervelle ! La foudre tombe toujours sur l'eau. Ferme ce robinet. Rien ne peut nous sauver, je le vois bien, Mortimer.

— Mortimer !... qu'est-ce que ce bruit ?

— C'est le chat.

— Le chat ! c'est horrible ! Attrape-le et enferme-le dans le tiroir du lavabo ! Fais vite, les chats sont pleins d'électricité. Demain, j'aurai les cheveux blancs, c'est certain !

Et je l'entendis sangloter. C'est ce qui me décida à faire de mon mieux pour la calmer. Je dus franchir toutes sortes d'obstacles ; je reçus d'innombrables contusions ; je brisé plusieurs menus objets, et je finis par enfermer le chat dans la commode.

Et ma femme, qui s'était blottie dans un placard, me cria : « Je me souviens maintenant d'avoir lu dans un livre allemand qu'il faut se tenir sur une chaise au milieu de la pièce, et isoler les pieds de la chaise, c'est-à-dire qu'il faut les placer dans un verre. »

Je cassai la plupart de nos verres et je m'abstins de me placer sur la chaise.

— Ce livre disait encore, ajouta ma femme qui perdait la tête, que le plus sûr moyen est de sonner une grosse cloche. Va vite, me dit-elle, chercher celle qui donne le signal du dîner ; vite, vite, Mortimer, nous voilà sauvés !

Notre petite résidence d'été se trouve au sommet d'une colline et un peu plus bas, dans notre voisinage, il y a plusieurs fermes.

Quand j'eus sonné cette terrible cloche pendant sept ou huit minutes, soudain les volets s'ouvrirent violemment de l'extérieur et quelqu'un projeta sur nous la lumière d'une lanterne.

— Qu'est-ce qui se passe donc ici ? Des têtes d'hommes se pressaient à la fenêtre, avec des yeux qui s'écarquillaient de surprise en me voyant dans le plus simple appareil et brandissant ma cloche, qui faisait un carillon assourdissant.

Je m'en débarrassai vivement.

— C'est... c'est l'orage, mes amis, balbutiai-je. J'essayais de détourner la foudre.

— L'orage ? la foudre ? mais, monsieur, avez-vous perdu l'esprit ? la nuit est magnifique, il y a tout plein d'étoiles. Il n'y a pas eu d'orage.

Je regardai à l'extérieur, et je demeurai tellement étonné que je ne pus articuler un mot.

— Je n'y comprends rien, dis-je enfin, nous avons vu distinctement les éclairs à travers les rideaux et les volets, et nous avons entendu le tonnerre.

Tous se mirent à rire comme des fous.

— Mais c'est le canon que vous avez entendu gronder, dit un des nouveaux venus, et c'est le jet de lumière des pièces que vous avez vu. Le télégraphe, à minuit, nous a apporté la nouvelle de la nomination du Président et on l'a fêtée tout de suite.

On témooin avoué quoui faut preindré dai precauchons.

Se y'a dai dzéins que sont pâyi po derè la vretâ, paraît que yén a dai z'autro que lo sont po derè dai meintès.

Lâi avâi on dzudzémeint ein tribunat, et vo séde coumeint cein ya. Quand lè dzudzo sont à lão pliace et lè jurés assebin ; que lè z'avocats et lão pratiqués sont quie, on fâ eintrâ lè témoins et on lão déemandâ cein que sâvont et cein que l'ont vu.

Adon, à cé dzudzémeint, y'avâi on avocat que dévessâi paraîtrê coumeint témooin : et lo Président, que cognâi cllia sorta dè dzéins, sè peinsâ que ce moulin à parola lè porrâi eimbétâ, et po lâi recoumandâ dè férè atteinchon, lâi fâ, devant dè l'interrogâ :

— Avocat ! tâtsi d'âobiâ po on momeint voutron meti, et ditès-no la vretâ !

Réponses et questions.

Le mot du logogriph de samedi était trop facile à deviner, paraît-il, car plus de 60 réponses justes nous sont parvenues. — La prime est échue à M. Allamand, coiffeur, à Lausanne.

Devinette.

Quels sont les personnes qui souffrent sans se plaindre ?

Prime : 100 cartes de visite.

C'est demain que la **Section bourgeoise de gymnastique** donnera, à Sauvabelin, avec le concours de l'*Union instrumentale*, une représentation gymnastique qui sera une véritable fête et attirera sans doute une grande affluence de promeneurs. Outre un travail individuel aux barres, une course aux sacs, etc., nos gymnastes, en costume d'anciens Suisses, exécuteront, aux accords de l'*Union instrumentale*, le fameux exercice des *morgenstern*. Puisse, cette fois, le temps leur être favorable.

Un négociant marseillais meurt après avoir gagné des millions en débutant avec 25,000 fr.

Il laisse sa fortune à un ami, à la condition que celui-ci mettra 25,000 fr. dans son cercueil.

L'héritier, après avoir cherché longtemps le moyen d'esquiver cette fantaisie sacrée, mais coûteuse, du défunt, se frappe le front et dit :

— Té ! je vais lui mettre un chèque ; il le touchera quand il voudra.

Le président du tribunal à l'accusé :

— Il est constant que vous battez votre infortunée femme tous les jours de la semaine.

— Pardon, monsieur, j'ai des principes, les témoins vous diront tout à l'heure que je me reposais le dimanche.

L. MONNET.